

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 02 MARS 2026, à 19H30
SALLE SIMON ROBERT
INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE

Ordre du jour (1^{ère} partie) – un ordre du jour complémentaire vous sera transmis le 26 février 2026 :

↳ **Finances :**

*Budget commune, budget lotissement « Hameau des Vignes » et budget lotissement « Les Eclairats » :

-Vote des comptes financiers uniques (CFU) 2025 ;

-Affectation des résultats 2025 après consolidation (commune d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire et lotissements « Le Hameau des Vignes » et les « Eclairats » à la suite de la clôture de ces 2 budgets lotissement au 31 décembre 2025 ;

*Fiscalité : Vote des taux d'imposition 2026 ;

*Participations 2026 au titre du contrat d'association avec l'OGEC et, participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles ;

*Vote des subventions 2026 aux associations ;

*Vote du budget primitif 2026 ;

↳ Décisions du Maire prises en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

↳ Informations diverses et questions diverses ;

A Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire,

Le 17 février 2026.

Le Maire, *M. Alain TUSSEAU*





*Ingrandes - Le Fresne
sur Loire*

**CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 02 MARS 2026, à 19H30
SALLE SIMON ROBERT
INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE**

Ordre du jour (2^{ème} partie) :

- ↳ Ancien centre de secours (espace des Hirondelles) – validation d'un avenant ;
- * lot n°4 Entreprise Sarl Rineau « cloisons, doublages, plafonds » – validation d'un avenant n°2 ;
- ↳ Aménagement du square Orchlotz – Bastille – Validation de devis ;
- ↳ Ressources humaines :
 - * Création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif ;
 - * Création d'un poste permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste de rédacteur ;
 - * Création d'un poste non permanent d'adjoint technique, à temps complet, pour accroissement saisonnier d'activités pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2026 ;
 - * Création d'un poste non permanent d'adjoint technique à temps complet pour accroissement saisonnier d'activités pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2026 (camping La Bastille et Le Port de Loire) ;
- ↳ Décisions du Maire prises en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ↳ Informations diverses ;
- *

A Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire,
Le 26 février 2026,

Le Maire Alain TUSSEAU

